



Synthèse du compte rendu du débat public

La Commission particulière de débat public retire les enseignements suivants de l'ensemble des positions exprimées au cours du débat.

1. Sur l'opportunité de la reconstruction à Ivry-sur-Seine : pas d'opposition de principe

La reconstruction d'un centre de traitement des déchets à Ivry-sur-Seine fait l'objet d'un quasi-consensus des collectivités et bénéficie du soutien inconditionnel des syndicats d'exploitants et de salariés. Ceux-ci considèrent que le projet répond au principe de proximité, et respecte la hiérarchie des modes de traitement fixée par la Directive européenne et le Grenelle de l'Environnement en limitant notamment la mise en décharge. Le Conseil régional d'Île-de-France indique que le projet est conforme au Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma).

Pour le grand public et certaines associations, ce n'est pas l'opportunité de la reconstruction qui est contestée mais plusieurs des caractéristiques du projet que présente le Sycatom.

2. Sur la taille du futur centre de traitement : un débat dans le débat et un motif majeur de contestation du projet pour les associations

Deux logiques contradictoires s'opposent s'agissant de la taille de l'équipement.

Le Sycatom considère son projet comme une réponse indispensable à la demande de traitement des déchets ménagers de l'ensemble du bassin versant à l'horizon 2020. C'est aussi pour lui une réponse ambitieuse qui prend en compte les objectifs de la Directive européenne et du Predma qui visent à mieux valoriser

les déchets et à diminuer leur mise en décharge. C'est enfin à ses yeux un projet innovant qui diminue de 20 % la capacité globale de traitement par rapport à l'installation actuelle et divise par deux la capacité d'incinération.

Plusieurs associations considèrent pour leur part ce projet comme un outil situé en aval des nouvelles politiques publiques devant prioritairement minimiser la quantité de déchets à traiter. Représentant la partie la mieux informée du public, ces associations dénoncent ce qui relève à leurs yeux d'une logique inversée dans les partis pris de départ et les priorités retenues ; elles mettent en cause le dimensionnement du projet et les prévisions concernant son bassin versant et demandent une politique de prévention plus ambitieuse. Elles souhaitent que le dimensionnement du centre soit revu à la baisse, afin de favoriser la prévention (réduction et réemploi) et le recyclage des déchets qui sont les deux objectifs primordiaux de la Directive européenne et du Grenelle de l'Environnement. En d'autres termes, le projet est accusé de donner la priorité à l'incinération – et au réseau de chaleur auquel le projet est adossé – alors que les associations donnent la priorité à la prévention et au recyclage ; selon les associations, l'incinération doit être réservée aux déchets qui n'ont pu être ni valorisés ni réutilisés préalablement.

Plusieurs associations n'acceptent pas que, au nom du principe de solidarité, la fraction combustible résiduelle (110 000 tonnes/an) issue du tri mécano-biologique (TMB) des usines de méthanisation de Romainville et du Blanc-Mesnil soit incinérée à Ivry. L'une d'entre elles demande à l'inverse au Sycatom de mettre en cohérence la capacité de traitement d'Ivry avec les autres centres de traitement régionaux notamment du Val-de-Marne afin de revoir le dimensionnement du nouveau centre à la baisse.

3. Sur la prévention : des ambitions partagées, une organisation à revoir, dissensus sur le diagnostic

Tous les acteurs s'accordent sur la priorité à donner à la prévention et au recyclage, dans la droite ligne de la Directive européenne et du Grenelle de l'Environnement.

Plusieurs associations reprochent au Sycotom de ne pas consacrer suffisamment d'efforts au volet prévention et demandent la mise en place d'actions précises (ambassadeurs du tri, ressourceries, composts en pied d'immeuble...) ainsi que l'évaluation des effets d'une politique de prévention plus ambitieuse. Selon elles, une telle politique permettrait de revoir à la baisse le volume des déchets à traiter et donc le dimensionnement du centre.

Le Sycotom fait valoir qu'il consacre un budget important à la prévention par la mise en place d'un plan de prévention et par la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) versée à l'État. Il indique toutefois que ce sont les communes qui sont compétentes en matière de prévention des déchets.

Selon la Région Île-de-France, une meilleure cohérence des politiques de prévention pourrait être obtenue en reconsidérant la répartition actuelle des compétences entre les collectivités. L'Ademe suggère pour sa part que le Sycotom coordonne mieux les actions de prévention à l'échelle de son territoire.

4. Sur la méthanisation : des convergences mais de fortes réserves et des incertitudes

La méthanisation est un procédé de traitement biologique, présenté en complément de l'incinération dans le projet, et accepté par tous dans son principe. Le projet a ainsi pour ambition affichée d'apporter une réponse diversifiée et équilibrée au traitement des différents déchets ménagers du territoire.

Plusieurs réserves sont émises sur :

- le dimensionnement : une partie du public n'accepte pas l'idée que ce qui pourrait être méthanisé soit incinéré en raison des contraintes de volumes de stockage de biogaz ;
- la modularité de l'unité de méthanisation : certains doutent qu'elle puisse s'adapter à l'évolution des volumes à traiter si le compostage domestique et les politiques de prévention se développaient ;
- les risques de nuisances olfactives.

Des réticences importantes s'expriment à l'égard du tri mécano-biologique qui permet d'isoler mécaniquement la partie organique des ordures ménagères avant la méthanisation : ce procédé est accusé d'être gourmand en énergie, de produire un compost de moindre qualité que la collecte sélective, et d'aller à l'encontre des efforts de prévention des citoyens.

Le Sycotom annonce sa volonté d'encourager les communes à mettre en place la collecte sélective des biodéchets sur son territoire, ne serait-ce que pour garantir un compost de qualité. Il considère qu'en attendant la mise en place généralisée de la collecte sélective des bio-déchets, il est nécessaire de recourir au TMB.

5. Sur l'incinération : des progrès mais toujours des inquiétudes

Le volet de l'incinération a été abordé sous plusieurs angles :

Au plan sanitaire

Le durcissement des normes concernant les émissions des usines d'incinération rassure les acteurs et le public, tout comme les résultats des études de l'Institut national de veille sanitaire. Néanmoins, l'absence de recul dans l'analyse des incidences des incinérateurs plus récents sur la santé, l'absence de surveillance de certaines molécules et des cocktails toxiques, une surveillance ponctuelle et non en continu, alimentent la méfiance historique du public vis-à-vis de l'incinération.

Ces différentes observations justifient la demande par les associations d'un comité de suivi impliquant la société civile, avec des contrôles plus fréquents, complets et indépendants, une maîtrise accrue des incidents fortement polluants, une information plus transparente et une formation pour les acteurs concernés.

En réponse à ces demandes, le Sycotom propose de :

- créer un indicateur accessible à tous,
- mettre en place un réseau de sentinelles volontaires,
- déléguer à un collectif d'associations l'organisation et la maîtrise d'un contrôle annuel des émissions de l'unité d'incinération.

Au plan environnemental

Le Sycotom considère que l'incinération est une alternative aux énergies fossiles (voire une énergie renouvelable pour les professionnels de l'incinération), alors que pour une partie du public et des associations, l'incinération émet au contraire des gaz à effet de serre et produit des mâchefers nocifs, utilisés en sous-couche de revêtement de route et disséminés sur le territoire. Plusieurs associations rejettent ainsi « une vision du projet centrée sur la valorisation des déchets conduisant à voir prioritairement les déchets sous l'angle d'une source potentielle d'énergie ».

En rapport avec les actions de prévention

Point de rencontre des deux logiques contradictoires mentionnées plus haut, la taille de l'incinérateur, ainsi que sa modularité, nourrissent la controverse. Le Sycotom estime que le dimensionnement du projet est fondé sur des hypothèses de gisement réalistes ; certaines associations craignent les effets pervers du couplage « incinération et réseau de chaleur ». Elles souhaitent que le Sycotom, les élus, les collectivités et les entreprises concentrent leurs efforts sur la prévention afin de se diriger progressivement vers l'abandon de cette filière.

Classée en 4^{ème} position dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la Directive européenne, l'incinération est suspectée de nuire aux efforts de prévention.

En ce qui concerne la modularité de l'installation, le Sycotom indique que l'on peut aisément baisser la charge de chacun des fours de 30 % et/ou remplacer les déchets par de la biomasse (notamment les déchets de bois) si le volume des déchets à incinérer venait à diminuer.

6. Sur l'intégration urbaine, le coût et le financement du projet : encore beaucoup de questions sans réponses

Intégration urbaine

Trois cabinets sollicités par le Sycotom ont présenté des esquisses de projets : les trois projets présentent des caractéristiques techniques et des fonctionnalités très semblables mais l'approche architecturale et l'intégration urbaine relèvent de visions différentes.

Les associations expriment leur préférence pour une usine non camouflée et demandent des garanties sur les efforts déployés pour maîtriser les nuisances olfactives.

Les bureaux d'étude proposent des tracés différents pour la nouvelle liaison urbaine entre Paris et Ivry-sur-Seine. Ils envisagent la maturation du compost sur le site ou à l'endroit d'utilisation du compost.

Les associations sont unanimes à souhaiter le maintien du panache de fumée afin de préserver une vigilance quotidienne. Certains élus préfèrent pour leur part sa suppression.

Coût et financement

Le Sycotom indique que le coût brut du projet s'établirait entre 737 et 787 millions d'euros HT.

Le financement prévisionnel de ce projet repose sur des subventions à hauteur de 10 %, de l'autofinancement à hauteur de 10 % également, et un recours à l'emprunt pour 80 %. Le Sycotom souhaite toutefois que le montant des subventions soit porté à 30 % du projet.

Le Sycotom indique que, dans l'hypothèse d'une inflation de 3 %, ce projet mais aussi l'ensemble des opérations prévues par le Sycotom « induiront une augmentation de la redevance estimée à 3,5 % en moyenne par an pendant la période de construction du centre (2010-2023) hors TGAP ».

7. Sur la concertation pour la suite du projet : une nécessité partagée mais des points de vue éloignés quant aux modalités

Le Sycotom propose de prolonger la concertation engagée depuis 2003 sur la base du comité de pilotage créé pour le suivi des études de faisabilité.

Ce comité de concertation serait installé entre juin et octobre 2010 avec deux réunions publiques avant le lancement officiel du projet par le comité syndical du Sycotom.

Pour le suivi du chantier, le Sycotom propose de mettre en place un certain nombre d'outils de concertation éprouvés dans le cadre de la construction de l'usine Isséane : groupe de sentinelles, une charte de qualité environnementale qui implique les associations, un espace d'information, des visites du chantier et le lancement d'un espace d'expression sur le site internet.

Les associations préfèrent la création d'une structure permanente de concertation depuis la définition du cahier des charges du projet jusqu'au terme des travaux, pour se prolonger ensuite sous d'autres formes de concertation.

Plusieurs acteurs demandent la mise en place d'un **garant indépendant** pour cette concertation.

Le Sycotom répond qu'il n'y est pas opposé mais que sa désignation devra faire l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes.

8. Sur le déroulement du débat : une mobilisation citoyenne décevante en dépit d'une forte implication des associations

La CPDP fait 3 constats :

1. Une mobilisation du public décevante

Celle-ci peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une reconstruction et non d'un nouveau projet, que le projet est très avancé et ne propose pas d'alternatives et enfin que le débat est intervenu trop tard dans le processus de décision.

2. Une forte implication des associations

Associées en amont à la concertation et déjà familiarisées avec le projet, elles ont su saisir l'opportunité du débat pour mieux approfondir leur connaissance du projet et formuler des propositions.

3. Un maître d'ouvrage très critique vis-à-vis du débat

Le Sycotom estime que les associations ont adopté des positions radicales nuisibles à la confrontation des arguments. Il a également remis en cause le choix du bureau d'études mandaté par la Commission nationale de débat public pour mener l'expertise indépendante demandée par les associations sur l'évaluation du gisement, ainsi que ses conclusions.

À la réunion de clôture, son président a adressé des critiques à la CPDP, estimant insuffisante la présence des élus et imparfaite l'application de principe d'équivalence. Il a estimé que, loin d'apporter des éléments de réflexion enseignants pour l'élaboration du projet, les conclusions du débat étaient par avance fragilisées.